

CHAPITRE II.

Seconde cause des sophismes.

PRÉJUGÉS FONDÉS SUR UN INTÉRÊT SÉDUCTEUR QUI
AGIT A L'INSU DE CELUI QU'IL GOUVERNE.

Si notre intérêt influe sur nos actions, il n'influe pas moins sur notre entendement : mais cette influence n'est pas toujours si manifeste dans le second cas que dans le premier. Un motif séducteur me porte à faire une mauvaise action que je reconnais pour telle : un motif séducteur me fait adopter une opinion erronée que je prends pour vraie. Il n'y a point de méprise dans le premier cas ; il y a méprise dans le second. Mon entendement est dans un état d'erreur.

Mais se peut-il que les motifs qui agissent sans cesse sur l'esprit d'un homme, soient un secret pour lui-même ?

Oui, certes, cela se peut. Rien de plus aisé, rien de plus commun : disons plus, ce qui est rare, ce n'est pas de les ignorer, c'est de les connaître. Il en est de l'anatomie et de la physiologie de l'âme, si je puis parler ainsi, comme de l'anatomie et de la physiologie du corps. Il y a aussi peu de per-

sonnes instruites dans l'une de ces sciences que dans l'autre ; et même la science qui concerne les fonctions intellectuelles est bien moins étudiée que celle qui s'attache à l'organisation physique. La physiologie du corps a ses difficultés sans doute, mais ces difficultés sont bien peu de chose, si on les compare à celles qui s'élèvent de toutes parts pour retarder nos progrès dans la physiologie de l'âme.

Entre deux individus placés dans un état d'intimité, chacun d'eux démêle mieux peut-être les vrais motifs qui font agir son associé, qu'il ne pénètre les siens propres. Combien de femmes connaissent mieux les mouvemens les plus cachés du cœur de leur mari, qu'elles ne se connaissent elles-mêmes !

Tout cela s'explique aisément. Nous avons un intérêt très-vif à bien discerner les motifs qui gouvernent les personnes dont nous dépendons plus ou moins pour le bonheur de notre vie.

Avons-nous le même intérêt à discerner nos propres motifs ? Non, cela ne menerait à rien, ni pour le profit, ni pour la jouissance. Au contraire, cet examen serait plus souvent une source de mortification que de satisfaction, même pour un individu dont la conduite morale est au niveau de la vertu commune : car un homme pervers est forcé de se faire un masque pour lui-même comme pour les autres.

D'où vient donc que l'étude de nos vrais motifs nous serait en général désagréable? C'est que dans la société, les motifs personnels sont constamment l'objet du blâme, ou du moins ils n'obtiennent presque jamais de l'approbation. On la réserve toute pour les motifs sociaux ou demi-sociaux.* Ceux-ci composent le fond de tous les panégyriques; c'est par-là qu'on exalte tel ou tel caractère: c'est là ce qui concilie la faveur et l'admiration. Veut-on peindre des hommes estimables et admirables? toutes leurs actions sont attribuées à la bienveillance, à l'esprit public: l'éloge de leur désintéressement est dans toutes les bouches. Leur vie n'est qu'une suite de sacrifices de leur propre bonheur à celui des autres. Veut-on décrier un individu? veut-on lui enlever la grâce et la fleur de ses actions? on s'attache à leur controuver des motifs qui leur donnent la teinte de l'égoïsme? il ne fait le bien que pour lui-même, il n'a en vue que son propre avantage, et ses vertus spécieuses n'ont tout au plus que le mérite d'un calcul bien entendu.

D'après cette distribution de la louange morale, il s'ensuit qu'un individu ordinaire qui veut s'examiner de près, ne tarde pas à s'apercevoir qu'il n'y a que la plus petite partie de ses actions qu'il puisse de bonne foi rapporter à ces motifs aimables, à ces

* Voyez *Traité de législation*, tom. II, chap. 8, pag. 264.

principes exaltés, à ce dévouement généreux qui fait les belles âmes: et bientôt il repousse avec répugnance un miroir qui, au lieu de lui présenter des traits radieux, ne lui offre qu'une image de lui-même assez peu attrayante.

Il y aura sans doute à cet égard beaucoup de différence entre différens individus.

1° L'égoïste, c'est-à-dire, l'homme qui en s'observant lui-même ne peut rapporter aucune de ses actions à des motifs purement sociaux, sera très-disposé à croire que ces motifs n'existent point, et que tout ce qu'on en dit, n'est qu'illusion ou hypocrisie. Ne trouvant aucune source de satisfaction dans l'examen de son cœur, il s'en dédommage en applaudissant à son intelligence. « Tous ceux qui agissent par d'autres considérations que *le moi* sont des dupes et des imbéciles: bonnes gens, qu'il est utile de louer tout haut et dont il faut se moquer tout bas. Nous autres nous sommes les sages, les habiles de ce monde. »

2° Prenez un homme du vulgaire moral, c'est-à-dire, habituellement gouverné par des motifs personnels et anti-sociaux, mais avec un mélange de bienveillance et de vertu; comment se comportera-t-il dans cet examen de lui-même? Il sera disposé à laisser dans l'ombre toute cette partie de ses motifs qui n'obtiendrait pas des éloges publics, et à regarder avec complaisance celle qui en serait

l'objet : il imputera , autant qu'il lui est possible , toutes ses actions à ces motifs aimables qui concilient l'affection et l'estime. Et cette première vue de lui-même sera probablement la dernière. Pourquoi irait-il plus loin ? pourquoi se désenchanter de cet agréable aspect ? pourquoi substituer l'entière vérité qui l'humilie , à une demi-vérité qui le flatte ?

3° Dans le cas d'un individu sur qui les motifs sociaux ont assez d'empire pour l'emporter fréquemment sur les motifs personnels , l'analyse morale de ses actions lui causera moins de répugnance. C'est-à-dire , que plus un individu est vertueux , plus il aura de goût pour l'étude qui mérite si bien ce nom par excellence, l'étude de l'homme. S'il porte la sonde dans son cœur , elle ne touche point une partie gâtée , elle ne le blesse point. La vertu paraît donc être une condition nécessaire pour se plaire à étudier les premiers ressorts de nos actions.

Il s'ensuit que des intérêts séducteurs gouverneront , même à leur insu , les idées de la plupart des hommes ; que le sophisme qui les favorise aura pour eux tous les caractères de la raison ; et qu'il n'y a guère que l'homme de bien accoutumé à réfléchir , à décomposer les motifs de ses opinions , qui puisse s'élever au-dessus de ces préjugés d'intérêt.

CHAPITRE III.

Troisième cause des sophismes.

PRÉJUGÉS FONDÉS SUR L'AUTORITÉ.

On appelle *préjugé* une opinion vraie ou fautive adoptée sans un examen suffisant , adoptée avant la preuve , et par conséquent sans preuve.

Beaucoup de préjugés sont des opinions saines. Ce sont des résultats d'une expérience générale et antérieure à nous. Ils nous conduisent comme ferait la raison même. De là naît un préjugé légitime en faveur des préjugés.

En effet , la disposition à recevoir sur la parole d'autrui , non-seulement des faits , mais des opinions , est un de ces penchans universels qu'il n'est pas besoin de prouver : penchant absolument nécessaire à la nature humaine et le résultat de notre faiblesse et de notre ignorance : car la somme d'idées que chacun peut acquérir par lui-même , ou vérifier par son propre examen , est toujours très-petite , en comparaison de celle qu'il a reçue des autres et qu'il prend sur leur autorité. Nous vivons d'héritage et d'emprunts , fort peu de notre manufacture et de notre fonds. Veut-on examiner

ces idées d'adoption? c'est un travail au-dessus de la capacité du grand nombre; et c'est, même pour les plus capables, une opération laborieuse qui répugne à la paresse de l'esprit humain.

Voilà, dira-t-on, une excuse naturelle pour toutes les erreurs. C'est donner gain de cause aux préjugés contre la raison.

Ce peut être une excuse pour le vulgaire: ce n'en est pas une pour les hommes publics: ce n'est pas du moins une *justification*, dans le cas où ces préjugés sont des sources d'erreur.

C'est qu'en effet de tels préjugés sont ordinairement fondés sur quelque intérêt séducteur: c'est là ce qui dispose à les recevoir sans preuve sur la seule force de l'autorité. On va même plus loin: on veut les soustraire à l'examen: et ce qui commence à prouver la mauvaise foi, c'est qu'on est porté à les soutenir de toute la puissance du gouvernement.

Si dans une assemblée délibérante, vous trouvez une disposition générale à se laisser gouverner par des préjugés d'autorité, vous en découvrirez facilement la cause en étudiant la constitution de cette assemblée.

Vous verrez peut-être que les membres se sentent véritablement indépendans du peuple; que la plupart des élections sont réduites à de vaines formalités; que les places, amovibles en apparence,

ne le sont point réellement; qu'elles appartiennent comme de droit à des hommes riches; qu'elles confèrent un pouvoir sans responsabilité, par conséquent sans obligation; et que ces mêmes représentans, qui ont si peu à craindre de la part des électeurs, ont beaucoup à espérer de la part du gouvernement.

Dans cet état de choses, il y aura un grand nombre d'hommes opulens et timides, qui auront l'habitude de se laisser gouverner par des chefs dont les intérêts sont semblables aux leurs. L'ignorance du peuple est passive ou téméraire: l'ignorance des classes supérieures a un caractère différent: elle est disposée au maintien de tout ce qui existe. Plus on est ignorant, plus on a la tête remplie de tous les préjugés établis.

Le mot *ignorance*, appliqué à cette classe d'hommes, ne doit pas être entendu comme excluant l'éducation commune. D'ailleurs dans une société civilisée, il y a, pour ainsi dire, une portion flottante d'instruction mêlée de faux et de vrai, à laquelle chacun participe, et qui s'infuse dans l'esprit par une respiration insensible. Sans songer à s'instruire, on saisit toujours dans la conversation quelques-unes de ces idées qui circulent. L'ignorance dont je parle est relative aux études qui appartiennent à l'homme public, à ces études qui exigent de l'attention, du travail, de la persévé-

rance, et qui supposent des motifs proportionnels aux difficultés à vaincre. L'ignorance n'est pas seulement relative à la quantité d'information, elle l'est aussi à la qualité. La qualité est ce qui rend un individu propre à une situation. Le plus habile naturaliste, le plus savant mathématicien peuvent être, dans ce sens, les membres les plus ignorans d'une assemblée législative.

Dans un corps politique ainsi composé, la majorité sera presque toujours conduite par des préjugés d'autorité.



CHAPITRE IV.

Quatrième cause des sophismes.

DÉFENSE DE SOI-MÊME, OU UTILITÉ SUPPOSÉE.

ON peut être réduit à employer sophismes contre sophismes, à se servir pour sa défense des argumens *ad hominem* ou *ad populum*; et si cela est permis pour soi, à plus forte raison le sera-t-il pour le bien public. « Telle est la nature de l'homme, » dira-t-on, que ces argumens fallacieux sont peut-être ceux qui produiront sur l'esprit public l'impression la plus salutaire. Toute erreur est nuisible en général et dans une longue durée: mais si une erreur tout établie peut contribuer au salut public, il ne faut pas hésiter à s'en servir. La mesure que nous combattons est pernicieuse. Ce serait imbécillité et même crime de notre part que de ne pas tenter, pour la faire échouer, des moyens qui, sans être absolument innocens, ne sont pas criminels par eux-mêmes. Il y a longtemps qu'on a donné au sage le conseil de répondre au fou selon sa folie. »

Il faut avouer que cette apologie serait admissible si ces argumens sophistiques, ces appels aux préjugés et aux erreurs, étaient employés simple-

ment comme *auxiliaires* ; s'ils étaient introduits à la suite et non à la place des argumens légitimes.

Mais dans ce cas même la sincérité requiert ces deux conditions : 1^o que les argumens directs et pertinens soient placés en première ligne, et qu'on déclare d'avance que c'est par leur seul mérite qu'on voudrait décider du sort de la cause ; 2^o qu'en présentant ces faux argumens, on ne dissimule point leur faiblesse intrinsèque, et qu'on donne à entendre qu'on ne s'en sert qu'à regret.

Si ces deux conditions ne sont point remplies, l'emploi des sophismes, même en faveur d'une bonne cause, est une forte présomption d'improbité ou d'ineptie : ineptie, si celui qui s'en sert n'en voit pas la faiblesse ; improbité, si connaissant leur tendance nuisible, il cherche à les accréditer de tout son pouvoir.

CHAPITRE V.

USAGE DES SOPHISMES POUR CEUX QUI LES EMPLOIENT ET CEUX QUI LES REÇOIVENT.

APRÈS avoir considéré ces sophismes réduits à l'expression la plus simple, dépouillés de tous les ornemens de l'éloquence et séparés des circonstances dans lesquelles on les fait valoir, le lecteur, qui n'aura vu dans les uns qu'un amas de contradictions, et dans les autres qu'une apparence de raison qui s'évanouit au premier examen, aura peut-être quelque peine à concevoir quel est leur usage, quel est le parti qu'on peut en tirer.

Se peut-il que les politiques qui les emploient n'en aient pas reconnu l'absurdité ? Se peut-il que ceux qui les reçoivent n'en aient pas senti le néant ?

Non. Cette supposition est trop invraisemblable pour être admise. Il y a presque toujours feinte des deux parts. Tout cet appareil de fausses raisons, faussement données, faussement reçues, ne se soutient que par une convenance réciproque entre des hommes qui veulent s'entendre et se ménager. Leur jeu est de se protéger les uns les autres contre l'imputation de n'agir que pour leur intérêt propre, sans aucun égard pour le bien public. C'est un voile